



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 24399

## Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le taux de TVA auquel sont assujettis les centres équestres. Il estime que ce taux est fort élevé pour un sport qui ne peut plus être reconnu aujourd'hui comme un « sport de privilégiés ». Il conteste aussi le fait que les directeurs de centre équestre soient assimilés par le ministère des finances à des loueurs d'équidés, soit en somme à des commerçants. C'est pourquoi il juge que les centres équestres doivent être assujettis à un taux réduit de TVA et lui demande son avis sur ce sujet.

## Texte de la réponse

Les activités des centres équestres réalisées à titre onéreux entrent dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée. Cependant, lorsqu'ils agissent sans but lucratif et que leur gestion est désintéressée, les centres équestres constitués sous forme associative peuvent bénéficier d'une exonération en application de l'article 261-7-1/ du code général des impôts. Ainsi sont exonérés les centres équestres qui n'obéissent pas à la même logique que le secteur concurrentiel, soit parce qu'ils réservent leurs services à leurs membres, soit parce qu'ils s'adressent à des personnes justifiant l'octroi d'avantages particuliers au vu de leur situation économique ou sociale. Les conditions d'application de ces exonérations ont été précisées par l'instruction du 15 septembre 1998 (BOI 4 H-5-98). Les centres équestres s'adressant à un public modeste sont donc, lorsqu'ils remplissent les autres conditions liées à la gestion désintéressée et aux modalités d'exploitation, exonérés de la TVA. En définitive, seuls les centres exploités dans les mêmes conditions qu'une entreprise commerciale doivent taxer leurs recettes à la TVA. Il n'est pas possible d'aller au-delà et de déroger à ces règles qui garantissent le respect du principe d'égalité devant les charges publiques et évitent les distorsions de concurrence.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Gremetz](#)

**Circonscription :** Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24399

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 janvier 1999, page 387

**Réponse publiée le :** 17 mai 1999, page 2981